

DÉLIBÉRATION N° CS 2025-06-063

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre ;
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY

Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Baptiste PAIN

Jean-Paul GAILLOT – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU

Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants

Madame Marie-Noëlle SURAUD suppléante de Monsieur Jacky RAUD

Présence des suppléants sans vote

Absents titulaires

Mesdames Sylviane DORNAT (excusée) – Éliane TRAIN (excusée) – Isabelle COSSON (excusée) – Lina BESNIER

Martine BOUTET – Ghislaine GOT (excusée)

Messieurs Jacky RAUD (excusé) – Jean MOUTARDE (excusé) – Michel LALAIZON (excusé) – Jean-Luc FOURRÉ

Gaby TOZINAUD – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ (excusé) – David RAFFÉ – Patrick BOUSSATON

François VENDITTOZZI

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

08 décembre 2025

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

08 décembre 2025

Publication (affichage) ou notification du :

16 décembre 2025



Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org



Monsieur le Président ouvre le débat d'orientation budgétaire.

Dépenses budgétaires envisagées :

1 - Compétence « traitement »

Réalisations 2025	Montant en € HT
Usine de Valorisation de Paillé (travaux année 3 sur 4)	11 859 186 €
Pôle Ressources – nouveau logiciel Ressources Humaines	7 470 €
Création espace pour économie Circulaire Atelier Fablab (<i>solde</i>)	5 622 €
Table de tri	9 205 €
Bricothèques	4 592 €
Total	11 886 076 €
Projet 2026	Montant en € HT
Réparation toiture bâtiment Siège (<i>report</i>)	35 600 €
Travaux préparatoires extension atelier et aménagement paysagers (<i>report</i>)	100 000 €
Usine de Valorisation de Paillé – travaux année 4 sur 4	6 917 439 €
Mobiliers de bureau ergonomiques	5 000 €
Pôle Ressources– nouveau logiciel Ressources Humaines (<i>solde</i>)	5 395 €
Deux bricothèques	12 000 €
Table de tri	6 000 €
Composteurs bois	1 000 €
Panneaux (stocks déchetteries, site de Paillé, réemploi...)	12 000 €
Container de réemploi	94 440 €
Aménagement Tiers Lieu	47 186 €
Total	7 236 060 €

2 - Compétence « déchetterie »

Réalisations 2025	Montant en € HT
Matériel divers (Bornes à huiles, 2 conteneurs maritimes)	9 460 €
Matériel divers (chauffe-eau, radiateurs, souffleurs, commande de filets pour polystyrène, panneaux...)	12 372 €
Création barrières pour contrôle accès déchetterie - travaux année 2 sur 2	118 534 €
Total	140 366 €
Projet 2026	Montant en € HT
Achat terrain déchetterie Le Thou / Aigrefeuille (<i>report</i>)	45 000 €
Achat terrain parcelle ZV008 sur commune de St Porchaire (<i>report</i>)	13 639 €
Matériauthèque x 2 (<i>report</i>)	15 000 €
Travaux barrières pour contrôle accès - déchetterie Vergné	50 000 €
Renforcement bâches pour la Cyclab'box de Surgères	11 000 €
Total	134 639 €



3 - Compétence « collecte »

Réalisations 2025	Montant en € HT
2 bennes pour véhicules de collecte neuf équipés de bennes à chargement latéral	356 950 €
Châssis laveuse automatique robotisée	89 400 €
Hayon occasion (pour l'ensemble des services)	33 000 €
4 éthylotests anti démarrage pour véhicules de collecte	7 214 €
Composteurs individuels (RAR 2024)	47 030 €
Colonnes apport volontaire verre et papier (17 Verres)	22 834 €
Bornes gros volume OM et Emb (50 x 2)	135 729 €
Bacs (regroupement, individuels et biodéchets)	145 810 €
Total	837 967 € HT
Projet 2026	Montant en € HT
Equipements pôle mécanique Paillé (report)	64 300 €
Travaux pour bâtiment garage Paillé (report)	350 000 €
Composteurs individuels (Report)	53 000 €
Bio-seaux (2 000) (report)	3 800 €
Camion robotisé Gros Volume occasion (report)	80 000 €
Benne laveuse robotisée F24PF005-2 (achat châssis sur 2025)	257 500 €
Châssis bom robotisée à chargement latéral pour collecter les gros volume - F25PF017	105 000 €
Benne bom robotisée à chargement latéral pour collecter les gros volume - F25PF017	176 354 €
Véhicule Utilitaire grand gabarit électrique	45 000 €
Colonnes apport volontaire 30 verre et 20 papier	70 000 €
Bornes gros volume 60 om et 60 emb	142 700 €
Bacs (regroupement, individuels et biodéchets)	180 000 €
3 éthylotests	5 550 €
Petits outillages mécaniques	5 000 €
Total	1 538 204 € HT

Prévision total investissements projets 2026 :

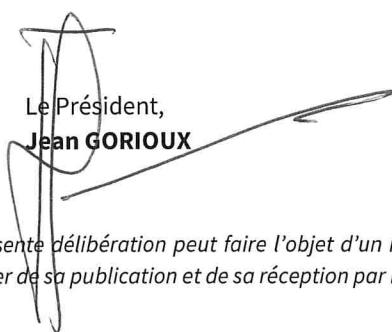
8 908 903,00 € HT

Rappel : Prévision total investissements projets 2025 :

20 510 683,00 € HT

Montant total des investissements réalisés 2025 :

12 864 408,18 € HT



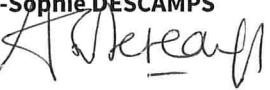
Le Président,
Jean GORIOUX

Fait à Surgères, le 16 décembre 2025

Extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Anne-Sophie DESCAMPS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



Rappel du contexte législatif :

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle. Les objectifs du débat d'orientation budgétaire sont de permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

1 - Rappel du contexte Annuel 2025 :

En synthèse

1. Traitements : 70 millions d'euros de travaux - **modernisation de l'UVE de Paillé sur l'année 2024 / 2025** (fin des travaux septembre 2025) et marché de **reconstruction du centre de tri Altriâne** (fin des travaux décembre 2025) + médiation/conciliation avec Paprec sur les travaux et l'exploitation à venir de l'UVE de Paillé.
2. Relance de la majorité des marchés de prestations de services : Traitement des déchetteries, rotations du bas de quai des déchetteries, transport vers les sites de traitement, collecte des bornes verre et papier, carburant, exploitation de l'UVE de Paillé pour 6 ans, excédents de traitement des déchets ménagers, achat de bacs, achats de sacs biodéchets.
3. Déchetterie : déploiement du Pass'Cyclad et mise en place de la REP PMCB (Bâtiment). Objectif : 650 000 euros d'économies. Impact : -10 000 t/an et -27% « Tout-Venant » en 2025.
4. Collecte : Déploiement sur le territoire de Vals de Saintonge Communauté de **bornes grands volumes collectées avec des camions robotisés** et reprise en régie 40 communes supplémentaires au 1^{er} mars 2025. Economie attendue de 700 000 euros/an.

Evolution des tonnages

On observe sur les trois premiers trimestres de 2025 une baisse des ordures ménagères (-2,8%) et une légère augmentation des emballages collectés (+1,6%). Les tonnages apportés en déchetteries sont en forte baisse notamment sur le territoire de Cyclad Collecte (-15% soit une perspective de -10 000 t/an) grâce à la mise en place du PASS'Cyclad et du déploiement nouvelles filières REP (PMCB, Jeux/Jouets, Bricolage).

Type de déchet	Evol %
Ordures ménagères	-2,8 %
Emballages	+1,6 %
Déchetteries	-15 %
Végétaux	-24 %

Eléments financiers prévisionnels

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) continue sa hausse. Elle représente en 2025, **2.905 M d'euros.**

€ HT/t	2023	2024	2025	2026
TGAP Enfouissement	52	59	65	72

L'état vient d'inscrire dans la loi de finances du 14 octobre 2025 une augmentation **de la TGAP sur la période 2026-2030.** Cette majoration sur l'enfouissement et l'incinération s'appliquera à partir de janvier 2026 prochain.

€ HT/t	2027	2028	2029	2030
TGAP Enfouissement	79	87	96	105

A tonnages constants cela représenterait en 2030 une augmentation de **+ 1 500 000 € TTC** pour Cyclad.

Matières premières et achat

Depuis 2022, les prix de revente de nos matières premières se sont écroulés. Cette tendance de fonds est intégrée dans nos budgets.

Vente des matériaux	Budgété (eur)	Réalisé ou Attendu	Evol %
2022	2 800 000	3 992 637	+ 43 %
2023	2 800 000	2 073 000	- 26 %
2024	2 500 000	2 300 000	- 8 %
2025	2 200 000	2 200 000	

Ceci met en évidence le fort impact et la variabilité qui découle des recettes issues de la vente des matériaux sur nos cotisations et les effets sur les réalisations budgétaires.

Une baisse de la vente des prix de matériaux est envisageable à l'avenir. Par exemple, le prix de rachat du **verre a baissé de 64% depuis 2024 !** (T1 24 : 33 €/t, T4 24 : 23 €/t, T1 25 : 15 €/t, T3 25 : 12 €/t)

2 - Investissements 2025 et prévisions 2026 :

Investissements compétence collecte

Les investissements pour la compétence collecte au titre de l'année 2025 représentent 837 967 € HT (Prévision initiale : 1 557 334 € HT).

Une partie de cette différence (414 k€ HT) s'explique par le retard lié à la mise en place du garage poids lourd sur le site de Paillé puisque le bâtiment photovoltaïque n'a pas été construit ainsi qu'un retard dans la livraison de la partie laveuse « grand volume » (257 k€ HT).



Les investissements prévus pour la compétence collecte en 2026 représenteraient 1 538 204 € HT.

A l'exception d'investissements à hauteur de 414 300 € HT pour construire un garage de maintenance poids-lourd sur le site de Paillé, les autres investissements représentent des achats liés au renouvellement des matériels (camions et bacs).

Investissements compétence déchetteries

Le montant des investissements prévus en 2025 était de 256 639 € HT ; il devrait être au final de 140 366 € HT (chiffres arrêtés au 25 novembre 2025) marqué notamment par le report des achats de terrains pour moderniser le parc des déchetteries.

Les investissements prévus pour la compétence déchetterie en 2026 représenteraient 134 639 € HT.

On y retrouve notamment le report des achats de terrain en vue de la modernisation des déchetteries.



Investissements compétence traitement

Initialement, le montant des investissements prévus en 2025 était de 20 538 429 € HT ; ils devraient être au final de 11 886 076 € HT (dont 11 859 186 € HT pour l'UVE de Paillé).

Les négociations menées en 2025 dans le cadre de la médiation et validées dans le cadre de l'avenant 6 permettront de passer la capacité de traitement à 33 000 tonnes par an et ce pour un investissement global de 32 M€ HT. Le marché d'exploitation de l'UVE est également reconduit pour une durée de 6 ans soit de 2026 à 2032. La fin du paiement des travaux de l'UVE de Paillé impactera l'année 2026.

Les investissements prévus pour l'année 2026 représenteraient 7 236 060 € HT. La modernisation de l'UVE de Paillé représenterait la quasi intégralité de l'ensemble des investissements liés à cette compétence.

Au total, les investissements prévus pour 2026 représenteraient 8 908 903 € HT.

3 - Activités 2025 et pistes de travail 2026 :

Déchetteries

En 2025, la mise en place du Pass'Cyclad a été déployée sur l'ensemble des déchetteries. Ce « Pass » sera obligatoire pour les professionnels à compter du 1^{er} janvier 2025 et obligatoire pour les habitants à compter du 1^{er} janvier 2026. En date du 17 novembre 2025 le taux d'équipement est supérieur à 80%.

L'impact est déjà très important puisque en 2025 la baisse des tonnages en déchetteries sur le territoire de Cyclad collecte devrait être de près de 15% soit une baisse de près de 10 000 tonnes sur l'année 2025.

	Nb de ménages	Taux d'équipement
CDC AUNIS ATLANTIQUE	13 077	88%
CDC AUNIS SUD	14 074	90%
CDC VALS DE SAINTONGE	24 679	76%
CDCCŒUR DE SAINTONGE	7 661	67%
CDC GEMOZAC	6 564	79%
66 055	80,5%	

Conflit majeur avec l'éco-organisme REP PMCB en 2025 :

L'année 2025 a été marquée par un bras de fer intense avec l'éco-organisme REP PMCB (Responsabilité Élargie du Producteur pour les Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment). Celui-ci a tenté de suspendre à l'échelle nationale la collecte du plâtre et des huisseries, en contradiction directe avec ses engagements initiaux.

Face à cette menace, Cyclad a mobilisé sans délai les présidents de ses structures sénateurs de Charente-Maritime, ainsi que l'ensemble des acteurs de la filière via les réseaux sociaux. L'enjeu était de taille : l'arrêt de ces flux aurait représenté pour Cyclad un surcoût estimé à près de 300 000 € HT.

Vigilance renforcée pour 2026

Cette crise souligne la nécessité de rester mobilisés en 2026 et d'anticiper toute nouvelle tentative de blocage. Par ailleurs, il convient de noter les retards récurrents dans le versement des soutiens financiers par cet éco-organisme : à ce jour, les collectivités françaises n'ont perçu que les aides correspondant au premier semestre 2024.

Pour l'année 2026, plusieurs objectifs et pistes de travail seront proposées aux élus :

- Le pilotage du nouveau marché de rotation du bas de quai avec un nouveau prestataire.
- La baisse du Tout-Venant auprès des professionnels : à effectif constant, affectation d'un poste pour sensibiliser les professionnels et les diriger vers les sites des sites de traitement privés (déchets verts, inertes...). Objectif : -5% Tout-Venant
- Pass'Cyclad : passage de 2 personnes à 1 personne pour la gestion des cartes PASS, formalisation des procédures avec les territoires adhérents pour le partage des fichiers.
- Réemploi : aller chercher les soutiens relatifs à cette thématique auprès de l'ensembles des Eco-organismes pour rediriger ces objets ou ces fonds vers les acteurs existants de nos territoires.

Optimisation et perspectives de la collecte en 2025-2026

2025 : une collecte en régie optimisée

L'année 2025 a marqué la reprise à effectif constant de la collecte en régie sur le territoire de Vals de Saintonge Communauté. Grâce à la robotisation et à une optimisation poussée des processus, Cyclad a pu assurer la collecte auprès de 40 communes, sans augmentation des moyens humains ou matériels (ni camions, ni agents supplémentaires).

2026 : axes stratégiques et innovations

Plusieurs chantiers prioritaires seront soumis aux élus pour renforcer l'efficacité et la performance du service :

- Incitation au tri : Etude de la tarification incitative (REOMi ou TEOMi), accompagné par un bureau d'études spécialisé.
- Démarrage du marché de collecte des bornes verre et papier : Lancement du marché pour le renouvellement des bornes verre et papier.
- Réduction des déchets : Etude avant expérimentation de sacs translucides en OMR afin de limiter le tonnage de déchets résiduels.
- Amélioration continue : Élaboration d'un plan d'actions pour le prochain mandat, visant à optimiser la réactivité face aux non-conformités, l'information des maires et le suivi des performances.
- Lutte contre les refus de tri : Travail transversal pour identifier et proposer des solutions adaptées.
- Infrastructure : Construction d'un garage dédié à la maintenance mécanique sur le site de Paillé. Ce site, qui accueillera le plus grand nombre de camions après la reprise de tous les secteurs en régie, nécessite cet équipement pour assurer un fonctionnement optimal.

Réduction, sensibilisation, communication

En 2025 les activités de prévention, de sensibilisation et de communication sont venues appuyer l'ensemble des actions portées par les différents services. On y retrouve notamment la réflexion, l'accompagnement de tous les projets, la conception de tous les supports pour le Pass'CyclaB, les nouvelles REP en déchetteries, les plans pour le positionnement des nouvelles bornes « grand volume » sur le territoire de Vals de Saintonge Communauté etc.

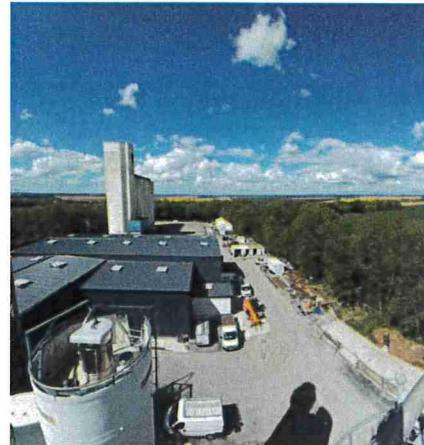
Pour l'année 2026, plusieurs pistes de travail seront proposées aux élus :

- La rédaction du nouveau PLPDMA pour la période 2026 -2032
- Déployer, en lien avec les autres services, des actions favorisant le lien avec les habitants (promouvoir les zones de gratuité, don de broyat, de compost...)
- Des actions pour améliorer le tri et la collecte des biodéchets

Traitement

Pour la partie traitement des ordures ménagères, la rénovation de l'usine de Paillé en Unité de Valorisation Energétique est terminée. L'UVE devrait terminer sa phase de MSI (Mise en Service Industrielle) fin décembre 2025. Plusieurs visites de la nouvelle installation ont été programmées en 2025.

A noter que la partie médiation avec Paprec a fortement mobilisé en 2025 les élus et les équipes de Cyclad (près de 40 réunions) pour aboutir à la signature de l'avenant 6 et ainsi arrêter tout risque de contentieux sur la partie construction et exploitation à venir.



Concernant le tri des emballages, l'année 2025 a vu démarrer les travaux de rénovation du centre de tri d'Altriâne. Cet outil est réalisé dans le cadre d'une entente en réunissant la CDA de La Rochelle, le Syndicat Intercommunal du Littoral (SIL) et Cyclad. Le nouvel outil permettra de traiter 47 000 t/an d'emballages contre 23 000 t/an précédemment. Le démarrage de la nouvelle installation est prévu en janvier 2026.

Pour l'année 2026, plusieurs pistes de travail seront proposées aux élus :

- L'augmentation de capacité à 33 000 tonnes par an pour tenir compte de la nature des ordures ménagères et maîtriser les coûts,
- La recherche de débouchés pour une valorisation maximale du potentiel énergétique et le passage en R1 pour limiter les coûts de la TGAP.

Enfin, à cela se rajoutera le lancement de l'ensemble des nouveaux marchés relatifs au traitement des déchetteries. Ces nouveaux marchés débuteront début 2026.

4 - Projection ressources humaines et équipes :

Actuellement les équipes de Cyclad sont composées de 139 agents sur des emplois permanents dont 94 fonctionnaires (68 %), 34 contractuels permanents (24 %) et 11 CDD (8%) sur des activités de remplaçants. Ce sont à 92% des agents de catégorie C, les catégories B et A représentant 8 % de l'effectif total.

L'année 2025 est marquée par la stabilisation de l'équipe. Il n'est pas prévu d'augmentation des effectifs en 2026. La réalisation des fiches de paie a été entièrement reprise en interne à compter de janvier 2025.

Dans le cadre d'une concertation, pilotée par le service RH, des groupes de travail ont été mis en place par service pour faire émerger les attentes des agents et définir une feuille de route 2026. Ceci a représenté près d'une vingtaine de réunion et à pour but de définir les modalités liées aux passages de grade, d'IFSE, de CIA, de questionner les règles de vie en vigueur (flexibilité, horaires etc.), de prendre l'avis des agents sur la mise en place ou non de la « prévoyance » et de l'adhésion au contrat de mutuelle proposé par le centre de gestion.

Les dépenses de personnel :

Le budget 2025 relatif aux dépenses de personnel est de 5 802 765 € (5 603 810 € en 2024). Ce budget a nécessité une DM de 120 000 € pour faire face aux besoins de remplaçants suite à des arrêts malades. Pour l'année 2026 il sera proposé une hausse de 238 368 € soit 4 % pour intégrer les avancements d'échelons, de grades, la réévaluation des grilles indiciaires, la mise en place de la prévoyance, l'évolution des charges sur les salaires (+3% CNRACL...), la mise en place des astreintes et tout élément de la feuille de route RH 2026.

5 - Bilan Financier

Les élus ont fait le choix de lancer une étude financière fin 2023. Cette étude, soutenue par l'ADEME à hauteur de 80%, avait pour objectifs :

- **L'analyse rétrospective 2021 – 2024** (cf. Rapport DOB de l'année dernière)
- **L'étude de la trajectoire financière 2025 -2030**
- **La refonte de la grille tarifaire pour intégrer une tarification incitative**

Un groupe de travail a été constitué avec les membres du bureau de Cyclad, les présidents des EPCI adhérents ou de leurs représentants désignés, des directeurs des EPCI et d'élus désignés par les EPCI pour participer à cette étude financière.

Afin de tester la « robustesse » du modèle de grille tarifaire intégrant une tarification incitative l'ADEME a validé une mission complémentaire soutenue également à 80%.

Les éléments présentés ci-après sont issus de ces études.

5.1 L'étude de la trajectoire financière 2025 -2030

5.1.1 La validation de la procédure d'étalement de la charge budgétaire :

L'état a validé début 2025 la demande d'étalement de la charge budgétaire pour couvrir la résorption du déficit généré par la fermeture de l'usine de Paillé. Cyclad a été autorisé à étalement sur cinq exercices la charge de 3,6 M€.

Pour rappel, elle ne peut concerner que des dépenses remplissant les caractéristiques suivantes :

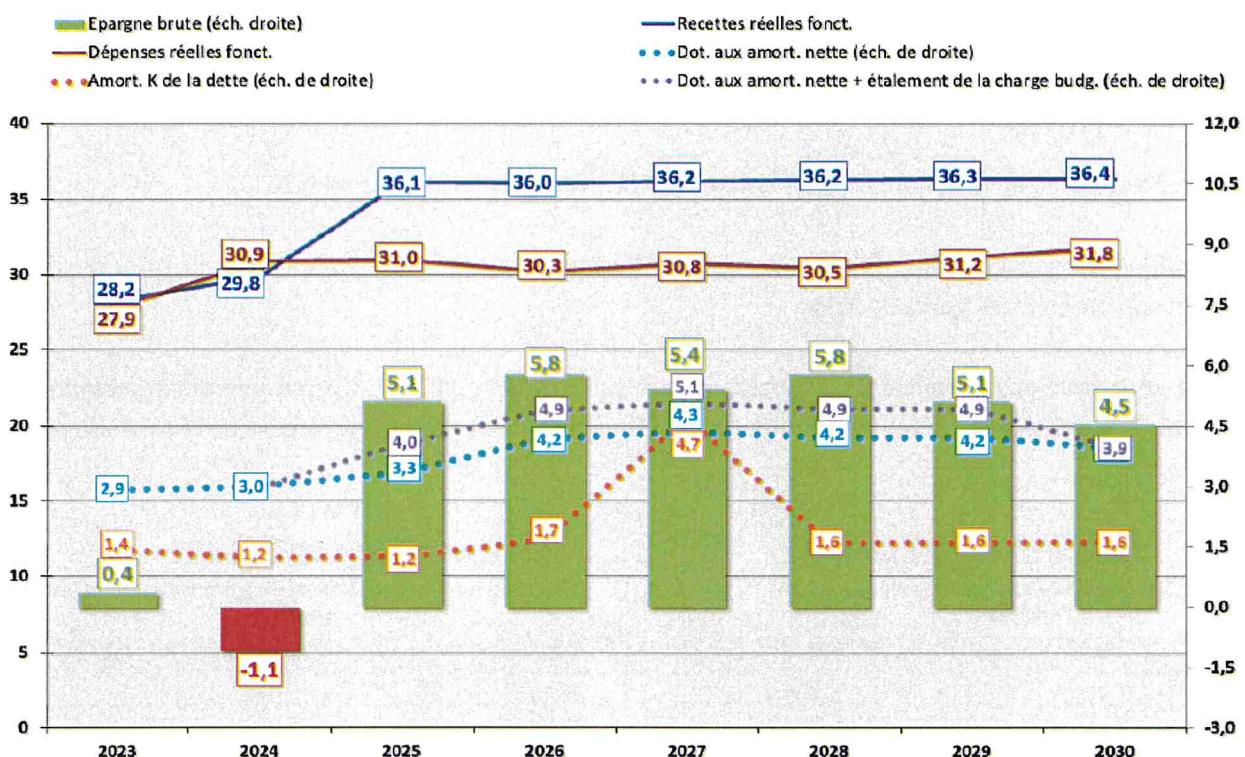
- Dépenses exceptionnelles, dans leur nature : Fermeture de l'UVE de Paillé (*dépenses assimilables au coût d'investissement global*) ;
- Dépenses exceptionnelles quant à leur ampleur (montant rapporté au total des recettes réelles de fonctionnement) : 12% en 2024 ;
- Dépenses qui ne pouvaient pas être anticipées lors de l'établissement du budget : Retard dans le démarrage et l'exécution des travaux et augmentation des coûts de détournement ;

- Dépenses qui risquent de mettre en péril l'équilibre du budget : de fonctionnement de -3,8 M€ en 2024, qui contribuerait à nécessiter une hausse massive des contributions.

5.1.2 Une trajectoire « stabilisée » pour les années à venir :

Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous l'augmentation des cotisations réalisée en 2025 pour intégrer notamment les dépenses d'investissements (réalisées pour rénover l'UVE de Paillé et le centre de tri Altriane) permettent de reprendre une consolidation des réserves du fonctionnement qui servirait à financer les investissements futurs.

Projection de l'épargne brute de Cyclad (en M€)



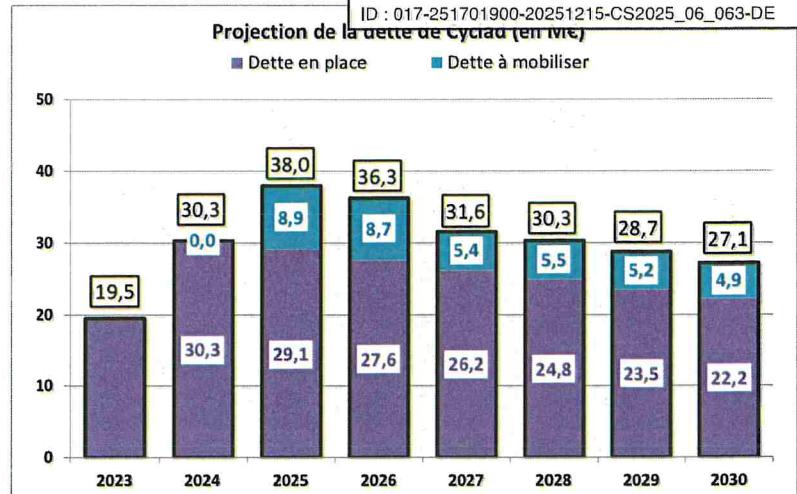
Pour autant, la trésorerie de Cyclad ne progresserait pas outre mesure. En effet, dans cette prospective la trésorerie est mobilisée pour le financement des investissements afin de minimiser le recours à l'emprunt, faire face au décalage de la perception des soutiens des éco-organismes (10 à 18 mois de retard) et faire face à tout aléas (baisse des cours des matières premières etc.).

Dans cette prospective la trésorerie est maintenue à seulement 1 mois de charges, après investissement.

5.1.3 Des emprunts restant à lever à hauteur de 3,9 M d'euros

En 2025, Cyclad a terminé de mobiliser les fonds auprès de la caisse des dépôts et des banques privées pour un montant total de 28 M € empruntés.

Le syndicat a contracté un crédit relais en 2025 sur une durée de 2 ans visant à financer le décalage quant à la perception du FCTVA de 2026 lié aux investissements réalisés en 2025. Le crédit relais du montant du FCTVA prévisionnel 2026, soit 3 M€.

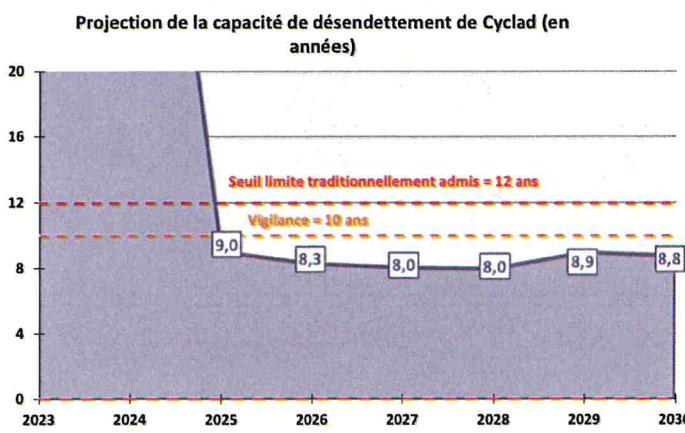


Au titre de l'avenant 6 et de l'imprévision il resterait 3,9 M€ d'emprunt à mobiliser en 2025.

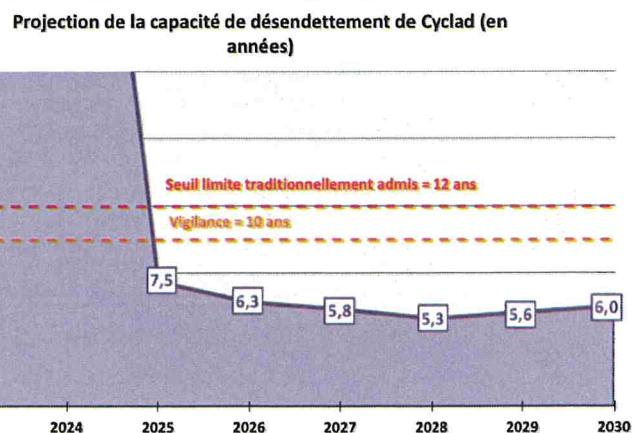
La dynamique de souscriptions d'emprunts ralentit fortement à partir de 2026, l'encours total de dette atteignant son pic en 2025 à près de 38M€.

Avec des contributions stabilisées afin d'assurer un surplus "d'équilibre", **Cyclad verrait également sa solvabilité être préservée**, ce qui est d'autant plus à souligner étant donné l'envergure des investissements supportés.

Etude de novembre 2024



Etude actualisée d'octobre 2025



5.2 La grille tarifaire intégrant une tarification incitative de second rang

Les nouvelles cotisations intègrent des parts variables en fonction de la production de déchet des territoires (sur les ordures ménagères, le tout-venant et les recettes liées aux emballages).

Pour ce faire, la comptabilité de Cyclad a été complètement modifiée en 2025 pour intégrer une nouvelle codification permettant de disposer d'une comptabilité analytique par bloc de compétence.

Sous-charges de structure collecte	Collecte	Cyclad Collecte (5)
Charges de communication	Collecte	
Charges de prévention (hors cyclaB)	Collecte	
Charges de pré-collecte	Collecte	
Charges de collecte PAP + AV	Collecte	
Haut-de-quai déchèteries	Déchèteries (=collecte)	Cyclad Collecte (5)
Enlèvement des bennes de déchèteries	Déchèteries (=collecte)	
Soutiens REP déchèteries	Déchèteries (=collecte)	
Quais de transfert (fonctionnement)	Transfert	Cyclad Collecte (5) + CDA Saintes
Soutiens Citéo emballages et papiers	RSOM - soutiens	Reversement à Cyclad Collecte (5) + CDA Saintes + CC Ile de Ré
Ventes papiers/emballages/verre	Traitement	Cyclad Collecte (5) + DCA Saintes + CC Ile de Ré
Sous-charges de structure traitement	Traitement	
Charges CyclaB	Traitement	
Traitement déchèteries	Traitement	
Transport/traitement OMR (réduction des recettes)	Traitement	
Transport/traitement biodéchets (réduction des recettes)	Traitement	
Transport/traitement emballages	Traitement	
Autres (gestion du passif, tri textiles, apports pros UIOM)	Traitement	

L'objectif était notamment de proposer une grille tarifaire lisible, simple, transparente, actualisable mais aussi d'introduire plus d'équité dans les cotisations en intégrant un critère intégrant la mutualisation passée des investissements liés à la collecte.

Les cotisations seront votées en février 2026 et s'appuieront sur les tonnages de l'année 2025. A celles-ci, se rajoutera une cotisation « exceptionnelle » suite à la procédure d'étalement de la charge budgétaire (cf. 5.1.1).

Tarifs 2026 :

- Collecte €/hab DGF : 61,97 €
- Déchèteries €/hab DGF : 19,45 €
- Transfert €/hab DGF : 1,69 €
- Traitement :
 - DGF €/hab : 25,09 €
 - OMR €/tonne : 148 €
 - Emballages €/tonne : - 276 €
 - Encombrants €/tonne : 218 €
- Contribution exceptionnelle (étalement 5 ans) €/tonne OMR 18,00 €

Dans ce cadre, sous réserve des tonnages réels de 2025, les cotisations qui pourraient être appelées par territoire en 2026 seraient les suivantes.

	2026	Evolution/2025
CC Aunis Atlantique	4 303 999 €	0,8 %
CC Aunis Sud	4 478 195 €	0,8 %
CC Cœur de Saintonge	2 346 814 €	0,8 %
CC Gémozac	1 945 832 €	0,8 %
CC Vals de Saintonge	6 948 263 €	0,8 %
CA Saintes	3 619 228 €	4,6 %*
CC Ile de Ré	2 235 295 €	-12,2 %**
25 877 627 €		

*CDA Saintes : reprise en direct des recettes de la REP PMCB, qui seraient conservées par Cyclad au titre de l'année 2025 à hauteur de 200 k€. Si le montant avait été conservé par Cyclad en 2026, cela aurait représenté une baisse des contributions de 1,2% pour la CDA de Saintes.

** CC Ile de Ré : diminution progressive de la contribution complémentaire pour équilibrage de la DGF : de 150 k€ à 130 k€.

Conclusion – Perspectives financières et vigilance renforcée

Les éléments présentés dans ce rapport démontrent que la trajectoire financière est désormais stabilisée, notamment grâce à la réalisation des grands investissements prévus. Cette stabilité, fruit d'une gestion rigoureuse, permet d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Cependant, la prudence reste de mise. Comme l'a montré le passé récent, la compétence « traitement » reste exposée à des aléas externes majeurs – fluctuation des prix de vente des matériaux, hausse des taxes, évolution des normes, ou encore modification des règles imposées par les éco-organismes – autant de facteurs susceptibles d'impacter significativement l'équilibre budgétaire.

Dans ce contexte, le maintien d'un mois d'avance de trésorerie apparaît comme un minimum indispensable. Il conviendra d'évaluer régulièrement ce seuil, afin de garantir la résilience financière de la structure face à d'éventuelles nouvelles perturbations.

